



PROFIL FINANCIER 2024-2025 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

FÉVRIER 2026

Cette publication a été réalisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Elle est publiée en version électronique à l'adresse suivante : quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation.

ISBN : 978-2-555-03352-8 (PDF)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2026

Table des matières

Introduction	5
1. Source des données	6
1.1 Notes	6
1.2 Renseignements sur la municipalité	7
1.2.1 Données de 2024	7
1.2.2 Données de 2025	8
1.3 Comparaisons avec différents groupes	8
1.3.1 Données du rapport financier et du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2024	9
1.3.2 Données comparatives de la municipalité	8
1.3.3 Données du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2025	8
2. Indices	9
3. Ratios pour évaluer l'état des finances municipales	10
3.1 Indicateurs de durabilité	10
3.1.1 Charges nettes par 100 \$ de RFU	10
3.1.2 Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé / Revenus de fonctionnement	10
3.1.3 Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU	10
3.1.4 Dette à long terme / Actifs	11
3.2 Indicateurs de flexibilité	11
3.2.1 Rémunération globale / Charges	11
3.2.2 Services obtenus d'organismes municipaux et quotes-parts / Charges	11
3.2.3 Valeur comptable nette des immobilisations corporelles / Coût des immobilisations corporelles	11
3.2.4 Acquisition d'immobilisations corporelles / Coût des immobilisations corporelles	11
3.2.5 Service de la dette / Charges nettes sans amortissement	12
3.2.6 Service de la dette à la charge de la municipalité / Charges nettes sans amortissement	12
3.2.7 Réserves financières et fonds réservés / Revenus de fonctionnement	12

3.2.8 Financement à long terme / Financement des immobilisations et d'autres investissements	12
3.2.9 Financement par paiement comptant de façon autonome / Financement des immobilisations et d'autres investissements	12
3.3 Indicateurs de vulnérabilité	13
3.3.1 Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière / Revenus de fonctionnement	13
3.3.2 Taxes de fonctionnement sur une autre base / Revenus de fonctionnement	13
3.3.3 Compensations tenant lieu de taxes / Revenus de fonctionnement et transferts de fonctionnement / Revenus de fonctionnement.....	13
3.3.4 Autres revenus de fonctionnement / Revenus de fonctionnement.....	13
3.3.5 Financement par revenus de transfert d'investissement / Financement des immobilisations et d'autres investissements	13
3.4 Autres ratios	14
3.4.1 Ratios par unité d'évaluation	14
3.4.2 Ratios par logement et local	14
3.4.3 Ratios par rapport à l'évaluation uniformisée des immeubles imposables	14
3.4.4 Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (y compris les condominiums)	15
3.4.5 Évaluation moyenne uniformisée par logement.....	15
3.4.6 Taux global de taxation uniformisé	15
3.4.7 Charge fiscale moyenne des logements.....	15
4. Données évolutives	16
4.1 Évolution des ratios	16
Annexe : Liste des municipalités absentes au rapport financier 2024 en date du 22 janvier 2026	20

Liste des abréviations

RF	Rapport financier
RFU	Richesse foncière uniformisée
SR	Sommaire du rôle d'évaluation foncière
TGT	Taux global de taxation
MRC	Municipalité régionale de comté

Introduction

Le profil financier de chacune des municipalités du Québec¹ est préparé chaque année par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Il présente plusieurs ratios qui sont calculés à partir des données relatives à la municipalité concernée, aux différents groupes de référence auxquels elle appartient, tels que sa classe de population, sa municipalité régionale de comté (MRC) et sa région administrative, ainsi qu'à l'ensemble du Québec. De plus, le profil financier indique plusieurs informations ayant trait à une municipalité ainsi que des indices permettant de comparer les municipalités entre elles pour une année donnée.

Le profil financier de chacune des municipalités est produit lorsque la quasi-totalité des municipalités a transmis son rapport financier au Ministère. Au moment de sa publication, les municipalités qui n'auront pas transmis leur rapport financier (voir l'annexe) auront un profil financier incomplet et leurs données ne seront pas incluses dans les calculs des groupes comparatifs. Lorsqu'une municipalité transmet son rapport financier ou lorsqu'elle effectue un amendement des données qui touchent les calculs du profil financier après sa publication, un nouveau profil financier est généré pour cette municipalité afin d'y inclure les données provenant du dernier rapport financier transmis. Il est à noter que les calculs des groupes comparatifs ne sont pas recalculés pour y inclure ces nouvelles données et, par conséquent, le profil financier des autres municipalités n'est pas mis à jour.

Le Ministère a évalué certains ratios présentés à l'aide des énoncés de pratiques recommandées publiés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada, afin d'offrir des ratios qui décrivent l'état des finances en matière de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité. De plus, même s'ils ne permettent pas de décrire l'état des finances en ces termes, d'autres ratios fournissent des renseignements complémentaires appréciés des utilisatrices et des utilisateurs.

Dans ce document, vous trouverez l'ensemble des renseignements utiles à la compréhension du profil financier, dont les abréviations utilisées, la source des données considérées dans le calcul des indices et des ratios ainsi que l'interprétation de ceux-ci. Une section sur l'évolution des ratios pour le regroupement « Tout le Québec » ainsi que sur l'évolution des médianes utilisées dans le calcul des indices vient clore ce document.

Mise en garde : le profil financier ne remplace pas les analyses spécifiques nécessaires à l'évaluation de la situation financière d'une municipalité. Toute comparaison entre organismes n'a de sens que si les facteurs d'influence de même que les spécificités de chaque indicateur sont bien connus, et ce, pour chacun des organismes inclus dans la comparaison. La prise en charge d'activités atypiques, l'état des infrastructures, les services de base supportés par les particuliers plutôt que par la municipalité, le climat, la nature du sol et la population saisonnière ne sont que quelques exemples d'éléments qui peuvent avoir des incidences sur les composantes du calcul des indicateurs du profil financier.

1. Le profil financier 2024-2025 est préparé pour toutes les municipalités qui ont transmis un rapport financier (RF) au Ministère pour l'exercice financier 2024 ou qui ont produit un sommaire du rôle d'évaluation foncière (SR) pour l'année 2025, à l'exception des territoires non organisés regroupés et des villages nordiques.

1. Source des données

Les renseignements contenus dans le profil financier proviennent du SR², du RF des municipalités³ ainsi que du décret de population⁴, ou alors ils sont issus de calculs effectués à partir de ceux-ci. Les sections 1.1 à 1.3 apportent des précisions sur les renseignements généraux présentés dans les notes, les renseignements sur la municipalité et les comparaisons avec les différents groupes.

Quelques municipalités⁵ font partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe auprès des propriétaires fonciers. Ces municipalités ont un profil financier légèrement différent. En effet, les renseignements relatifs à l'agglomération ne sont pas inclus dans le RF des municipalités reconstituées. Ils ne sont pas non plus considérés dans la partie locale du RF des municipalités centrales. Ainsi, la section « Renseignements sur la municipalité » présentée au profil financier des municipalités centrales est constituée des sections « Portrait global », « Compétences d'agglomération » et « Compétences de nature locale », alors que celle des municipalités reconstituées concernées comprend une section « Agglomération » afin de présenter toutes les composantes requises pour effectuer les calculs de ces municipalités. Pour ces sections, les numéros de page indiqués en référence dans le présent document sont les mêmes. Il faut toutefois consulter la section appropriée du RF de la municipalité centrale.

1.1 Notes

Les notes contiennent des renseignements généraux permettant une meilleure compréhension du profil financier. Elles incluent aussi, pour les municipalités ayant un réseau d'électricité municipal, des données relatives à ce réseau d'électricité.

Descriptif	Numéro de page	Numéro de ligne
Revenus d'électricité	S48	6
Services rendus aux organismes municipaux	S27	183
Charges d'électricité	S48	15
Remboursement de la dette à long terme	S48	23
Service de la dette	S48	11 + 23
Endettement total net à long terme	S25	23
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	S48	33

2. Tel qu'il a été établi lors de son dépôt, ou à la date du premier ou du deuxième anniversaire de son dépôt.

3. Les RF sont audités par une comptable ou un comptable professionnel agréé. Les données utilisées provenant de ce document sont auditées, à l'exception de celles utilisées dans les pages S25, S27, S28, S36, S37, S39, S48, S57 et S65. Le Ministère n'effectue aucune vérification de ces données, mis à part les examens prévus dans le déroulement normal de ses opérations.

4. Les données de population de 2024 correspondent à la population au 1^{er} janvier 2024 selon le décret 1836-2023 adopté le 20 décembre 2023. Les données de population de 2025 correspondent à la population au 1^{er} janvier 2025 selon le décret 1792-2024 adopté le 18 décembre 2024.

5. Ces municipalités sont : Les Îles-de-la-Madeleine, Grosse-Île, Sainte-Agathe-des-Monts, Ivry-sur-le-Lac, Mont-Tremblant et Lac-Tremblant-Nord.

1.2 Renseignements sur la municipalité

1.2.1 Données de 2024

Ces données proviennent principalement du RF 2024.

Descriptif	Référence
Richesse foncière uniformisée	Richesse foncière uniformisée 2024
Revenus	Page S12, ligne 22
Taxes ¹	Page S27, ligne 27
Revenus de fonctionnement	Page S12, ligne 12
Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière : Taxes sur la valeur foncière (-) Taxes générales spéciales – Activités d'investissement (-) Taxes de secteur spéciales – Activités d'investissement	Page S27, ligne 11 (-) Page S27, ligne 4 (-) Page S27, ligne 9
Taxes de fonctionnement sur une autre base : Taxes sur une autre base (-) Taxes, compensations et tarification – Activités d'investissement	Page S27, ligne 26 (-) Page S27, ligne 21
Services rendus aux organismes municipaux ¹	Page S27, ligne 184
Compensations tenant lieu de taxes	Page S12, ligne 2
Transferts de fonctionnement	Page S12, ligne 4
Charges ^{1, 2}	Page S12, ligne 34
Rémunération globale : Rémunération + Charges sociales + Autres frais de financement – Avantages sociaux futurs	Page S19, ligne 1 + ligne 2 + Page S19, ligne 3 + ligne 4 + Page S28, ligne 72
Services obtenus d'organismes municipaux et quotes-parts : Services obtenus d'organismes municipaux + Quotes-parts	Page S19, ligne 5 + ligne 6 + ligne 7 Page S19, ligne 14
Endettement total net à long terme	Page S25, ligne 22 ³
Actifs	Page S8, ligne 8 + ligne 23
Dette à long terme	Page S8, ligne 13
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé	Page S23, ligne 1 + ligne 2
Réserves financières et fonds réservés	Page S23, ligne 3
Service de la dette : Remboursement de la dette à long terme (-) Remboursement de la dette à long terme ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice + Frais de financement + Fonds d'amortissement – Solde au 31 décembre (-) Fonds d'amortissement – Solde au 1 ^{er} janvier (-) Autres frais de financement – Avantages sociaux futurs	Page S10, ligne 25 (-) Page S11, ligne 8 + Page S28, ligne 74 + Page S37, ligne 4 (-) Page S37, ligne 4 (-) Page S28, ligne 72
Service de la dette à la charge de la municipalité : Remboursement de la dette à long terme + Frais de financement à la charge de la municipalité + Fonds d'amortissement – Solde au 31 décembre (-) Fonds d'amortissement – Solde au 1 ^{er} janvier	Page S13, ligne 17 + Page S19, ligne 9 + Page S37, ligne 4 (-) Page S37, ligne 4

1. Pour les municipalités faisant partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe auprès des propriétaires fonciers, la colonne des données consolidées d'agglomération et celle de nature locale du profil financier comprennent une portion relative aux organismes contrôlés. Celle-ci est calculée à partir des données de la partie globale du RF de la municipalité centrale, puisque les parties « locale » et « agglomération » du RF ne sont pas consolidées.
2. Les charges inscrites dans les parties « locale » et « agglomération » du RF de la municipalité centrale n'incluent pas l'amortissement. Cet amortissement est calculé et ajouté en répartissant l'amortissement de la partie globale au prorata des charges de chacune des parties par rapport au total des charges.
3. Pour les municipalités centrales dont l'agglomération finance ses charges par une taxation directe auprès des propriétaires fonciers, il s'agit de la ligne 18.

1.2.2 Données de 2025

Ces données proviennent principalement du SR 2025.

Descriptif	Référence
Richesse foncière uniformisée	Présentation de la richesse foncière uniformisée 2025
Évaluation uniformisée des immeubles imposables	Ligne 801 x facteur comparatif ¹
Évaluation imposable uniformisée résidentielle	Ligne 301 x facteur comparatif ¹
Évaluation imposable uniformisée industrielle et commerciale	(Lignes 322 + 325 + 328 + 335 + 339 + 342 - 343) x facteur comparatif ¹
Évaluation imposable uniformisée agricole	Ligne 343 x facteur comparatif ¹
Évaluation imposable uniformisée autre	Ligne 346 x facteur comparatif ¹

1. Le facteur comparatif est établi par la municipalité pour chacun des trois exercices financiers pendant lesquels chaque rôle triennal demeure habituellement en vigueur. Il permet de ramener, sur une base comparable, les évaluations qui proviennent de rôles d'évaluation différents. Il est approuvé par le Ministère pour l'année en cours.

1.3 Comparaisons avec différents groupes

Cette section du profil financier présente des ratios calculés selon les données financières de la municipalité pour sa classe de population, sa MRC et sa région administrative ainsi que selon les données globales de l'ensemble des municipalités du Québec. Elle inclut aussi quelques indices.

Les statistiques des groupes comparatifs sont établies de la même façon que celles des municipalités. Cependant, la sommation des données de toutes les municipalités du groupe doit préalablement être réalisée par élément. Par exemple, pour une classe de population donnée, le résultat du ratio « Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé / Revenus de fonctionnement » est obtenu en additionnant l'excédent (déficit) de fonctionnement accumulé de toutes les municipalités de cette classe de population (numérateur) et en additionnant les revenus de fonctionnement des municipalités de ce même groupe de municipalités (dénominateur).

Le calcul de certains ratios, pour les municipalités faisant partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe aux contribuables, comprend une part proportionnelle dans l'agglomération. Il s'agit du taux global de taxation (TGT) uniformisé, de la charge fiscale moyenne des logements et des ratios dont le dénominateur est la richesse foncière uniformisée (RFU), le nombre d'unités d'évaluation ou le nombre de logements et de locaux. Cette particularité ne s'applique pas aux municipalités liées qui paient une quote-part à leur agglomération, car leur part, dans les activités de l'agglomération, est déjà reflétée dans leur RF.

Plusieurs données nécessaires au calcul des ratios exposés dans cette section apparaissent à la section 1.2 du présent document. Les sections 1.3.1 et 1.3.2 présentent un complément d'information.

1.3.1 Données du rapport financier et du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2024

Ces données proviennent principalement du RF 2024 et du SR 2024.

Descriptif	Référence
Indice d'effort fiscal	Voir la section 3.
Indice des charges nettes par 100 \$ de RFU	Voir la section 3.
TGT uniformisé : ((Taux de la taxe foncière générale et des taxes foncières spéciales¹ ÷ 100 x Valeur (étalée³, s'il y a lieu) des immeubles imposables) + Montants des taxes de secteur, des autres taxes foncières et des taxes, des compensations et des tarifications sur une base autre que foncière⁴) ÷ Évaluation (sans étalement²) uniformisée des immeubles imposables x 100	((Page S57, ligne 1 ou 2 + lignes 11 et 12 + lignes 21 et 22 + lignes 31 et 32², du RF) ÷ 100 x Ligne 801 du SR (page S65, ligne 8², du RF)) + Page S27, lignes 5 à 10 + lignes 12 à 16 + ligne 18 + lignes 20 et 21⁵, du RF) ÷ Ligne 801 du SR (page S65, ligne 9⁴, du RF) x facteur comparatif⁶ x 100
Charge fiscale moyenne des logements : ((Taux de la taxe foncière générale et des taxes foncières spéciales¹ ÷ 100 x Valeur (étalée³, s'il y a lieu) des immeubles imposables) + Montants des taxes de secteur, des autres taxes foncières et des taxes, des compensations et des tarifications sur une base autre que foncière⁴) ÷ Évaluation uniformisée des immeubles imposables x Évaluation moyenne uniformisée par logement	((Page S57, ligne 1 ou 2 + ligne 11 ou 12 + ligne 21 ou 22 + ligne 31 ou 32², du RF) ÷ 100 x Ligne 801 du SR (page S65, ligne 8², du RF)) + Page S27, lignes 5 à 10 + lignes 12 à 16 + ligne 18 + lignes 20 et 21⁵, du RF) ÷ Ligne 801 du SR x facteur comparatif⁶ x Valeur obtenue selon le calcul indiqué à la section 2.3.2 du présent document

Descriptif	Référence
Charges nettes ⁷ :	
Charges	Voir la section 2.2.1.
(-) Services rendus aux organismes municipaux	(-) Voir la section 2.2.1.
(-) Quotes-parts ⁸	(-) Page S12, ligne 3, du RF
<i>Pour Montréal (66023), Laval (65005) et Longueuil (58227)⁹</i>	
+ Services rendus aux organismes municipaux – Transport collectif	+ Page S27, ligne 154, du RF
(-) Quotes-parts – Transport collectif	(-) Page S39, ligne 9, du RF
Charges nettes sans amortissement :	
Charges	Voir la section 2.2.1.
(-) Services rendus aux organismes municipaux	(-) Voir la section 2.2.1.
(-) Amortissement	(-) Page S19, lignes 19 et 20, du RF
+ Remboursement de la dette à long terme	+ Page S10, ligne 25, du RF
(-) Remboursement de la dette à long terme ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	(-) Page S11, ligne 8, du RF
+ Fonds d'amortissement – Solde au 31 décembre	+ Page S37, ligne 4, du RF
(-) Fonds d'amortissement – Solde au 1 ^{er} janvier	(-) Page S37, ligne 4, du RF
<i>Pour Montréal (66023), Laval (65005) et Longueuil (58227)⁹</i>	
+ Services rendus aux organismes municipaux – Transport collectif	+ Page S27, ligne 154, du RF
(-) Quotes-parts – Transport collectif	(-) Page S39, ligne 9, du RF
Charges nettes sans amortissement à la charge de la municipalité :	
Charges	Voir la section 2.2.1.
(-) Services rendus aux organismes municipaux	(-) Voir la section 2.2.1.
(-) Amortissement	(-) Page S19, lignes 19 et 20, du RF
+ Remboursement de la dette à long terme	+ Page S13, ligne 17, du RF
+ Fonds d'amortissement – Solde au 31 décembre	+ Page S37, ligne 4, du RF
(-) Fonds d'amortissement – Solde au 1 ^{er} janvier	(-) Page S37, ligne 4, du RF
<i>Pour Montréal (66023), Laval (65005) et Longueuil (58227)⁹</i>	
+ Services rendus aux organismes municipaux – Transport collectif	+ Page S27, ligne 154, du RF
(-) Quotes-parts – Transport collectif	(-) Page S39, ligne 9, du RF
Autres revenus de fonctionnement :	
Total des revenus de fonctionnement	Page S12, ligne 12, du RF
(-) Taxes	(-) Page S12, ligne 1, du RF
(-) Compensations tenant lieu de taxes	(-) Page S12, ligne 2, du RF
(-) Transferts	(-) Page S12, ligne 4, du RF
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles	Page S11, ligne 128, du RF
Acquisition d'immobilisations corporelles	Page S36, ligne 22, du RF
Financement à long terme	Page S14, ligne 14, du RF
Financement par revenus de transfert d'investissement	Page S12, ligne 15, du RF

Descriptif	Référence
Financement par paiement comptant de façon autonome : Revenus d'investissement (-) Revenus de transfert d'investissement + Investissement – Affectations	Page S12, ligne 21, du RF (-) Page S12, ligne 15, du RF + Page S14, ligne 19, du RF
Financement des immobilisations et d'autres investissements	Financement à long terme + Financement par revenus de transfert d'investissement + Financement des immobilisations et d'autres investissements
Coût des immobilisations corporelles	Page S11, ligne 115, du RF
Nombre total d'unités d'évaluation	Section 2 du SR
Nombre d'unités d'évaluation imposables	Ligne 349 du SR
Nombre total de logements et de locaux	Section 2 du SR

1. Si la municipalité applique le régime d'impôt à taux variés, les taux de la catégorie résiduelle doivent être utilisés. Sinon, c'est le taux unique qui s'applique.
2. Ces données proviennent des données prévisionnelles 2024.
3. Lorsqu'une municipalité utilise le mécanisme de l'étalement de la variation des valeurs imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle, la valeur étalée des immeubles imposables utilisée au numérateur ainsi que celle sans étalement au dénominateur présentent les valeurs à la date du rôle initial de perception.
4. Le montant comprend, s'il y a lieu, le montant de la taxe spéciale imposée au profit d'une réserve financière pour le financement de dépenses liées à la fourniture des services de l'eau et de la voirie.
5. Ce sont les valeurs de l'administration municipale qui sont utilisées.
6. Le facteur comparatif est établi par la municipalité pour chacun des trois exercices financiers pendant lesquels chaque rôle triennal demeure habituellement en vigueur. Il permet de ramener, sur une base comparable, les évaluations qui proviennent de rôles d'évaluation différents. Il est approuvé par le Ministère pour l'année en cours.
7. Les charges nettes sont calculées afin de considérer uniquement les charges attribuables à la municipalité.
8. Ce poste est soustrait pour les municipalités centrales dont l'agglomération finance ses dépenses au moyen de quotes-parts qu'elle reçoit des municipalités liées.
9. La réforme de l'organisation et de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal a mené à la création de l'Autorité régionale de transport métropolitain et du Réseau de transport métropolitain en date du 1^{er} juin 2017. L'ajustement aux charges nettes a pour but de refléter l'effet historique de la consolidation d'une société de transport dont la quote-part provenant de la ville hôte s'éliminait lors de la consolidation. Cela est fait afin d'assurer une cohérence tant sur le plan historique qu'en comparaison avec les autres entités municipales.

1.3.2 Données comparatives de la municipalité

Cette nouvelle section présente, pour un organisme, le comparatif sur plusieurs années de certains ratios et indices. Ainsi, les données sont affichées de façon distincte pour les données consolidées et celles de l'administration municipale telles que présentées dans les sections précédentes.

1.3.3 Données du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2025

Ces données proviennent du SR 2025.

Descriptif	Référence
Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (y compris les condominiums) : (Évaluation uniformisée des résidences d'un logement (sauf les condominiums) + Évaluation uniformisée des condominiums) ÷ (Nombre de résidences d'un logement (sauf les condominiums) + nombre de condominiums)	((Ligne 502 x facteur comparatif ¹) + (Ligne 501 x facteur comparatif ¹)) ÷ (Lignes 502 + 501)
Évaluation moyenne uniformisée par logement : (Valeur uniformisée des logements + Valeur uniformisée des chalets et des maisons de villégiature) ÷ (Nombre de logements + nombre de chalets et de maisons de villégiature)	((Ligne 524 x facteur comparatif ¹) + (Ligne 316 x facteur comparatif ¹)) ÷ (Lignes 524 + 316)
RFU par unité d'évaluation imposable et compensable	RFU ÷ (Lignes 601 + 602 + 603 + 605 + 606 + 607 + 608 + 609 + 610 + 612 + 614 + 616 + 634 + 635)
Indice de la RFU par unité d'évaluation imposable et compensable	Voir la section 3.

1. Le facteur comparatif est établi par la municipalité pour chacun des trois exercices financiers pendant lesquels chaque rôle triennal demeure habituellement en vigueur. Il permet de ramener, sur une base comparable, les évaluations qui proviennent de rôles d'évaluation différents. Il est approuvé par le Ministère pour l'année en cours.

2. Indices

Trois indices apparaissent au profil financier. Il s'agit des indices suivants :

- Indice d'effort fiscal (basé sur le TGT uniformisé);
- Indice des charges nettes par 100 \$ de RFU;
- Indice de RFU par unité d'évaluation imposable et compensable.

Le calcul des indices s'appuie sur les ratios correspondants, qui sont décrits précédemment dans ce document. Il s'effectue en deux étapes. Ainsi, les municipalités sont tout d'abord regroupées selon les classes de population et, pour chacun des ratios, la donnée médiane de chaque classe de population est extraite. Par la suite, chaque ratio de chaque municipalité est divisé par le ratio médian correspondant de la classe de population dont fait partie la municipalité, et le résultat est multiplié par 100. L'indice ainsi obtenu représente la valeur, en pourcentage, du ratio de la municipalité par rapport à la donnée médiane de la classe de population dont elle fait partie.

Par exemple, un indice de 76 signifie que le ratio de la municipalité équivaut à 76 % de celui de la médiane de sa classe de population. On retrouve l'évolution des médianes pour chacune des classes de population à la section 4.2 du présent document.

3. Ratios pour évaluer l'état des finances municipales

Plusieurs ratios du profil financier sont des indicateurs qui permettent d'évaluer, sommairement, l'état des finances municipales en matière de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité. Ces ratios sont décrits dans les sections 3.1 à 3.3, alors que la section 3.4 regroupe ceux qui ne peuvent être ainsi classifiés.

3.1 Indicateurs de durabilité

La durabilité fait référence à la mesure dans laquelle une municipalité peut s'acquitter de ses obligations financières⁶ actuelles sans accroître, en termes relatifs, le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyennes et citoyens. Elle renvoie à sa capacité de gérer ses engagements financiers, ses engagements de service ainsi que le fardeau de sa dette. Elle décrit également l'incidence que le niveau de la dette pourrait représenter sur la prestation des services.

3.1.1 Charges nettes par 100 \$ de RFU

Ce ratio permet d'observer la tendance des charges nettes de la municipalité par rapport à la croissance de l'économie locale. Un ratio qui augmente indique que les charges nettes de la municipalité progressent plus rapidement que sa capacité à générer des revenus. Ainsi, il y a augmentation du risque que la municipalité ne puisse s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyennes et citoyens.

3.1.2 Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé / Revenus de fonctionnement

L'excédent (déficit) de fonctionnement accumulé représente la mesure dans laquelle les revenus annuels, présents et antérieurs, ont été suffisants ou non pour couvrir le coût annuel de prestation de services. La comparaison avec les revenus de fonctionnement permet d'évaluer l'importance de cet excédent (déficit) pour une municipalité. Un déficit accumulé trop élevé par rapport aux revenus de fonctionnement augmente le risque lié à la durabilité.

3.1.3 Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU

Ce ratio mesure l'endettement total net à long terme d'une municipalité en proportion de sa RFU. Si le ratio diminue, l'endettement de la municipalité fait peser un fardeau de moins en moins lourd sur l'économie locale. Un ratio stable indique que la croissance de l'endettement est comparable à celle de l'économie locale. Si le ratio augmente, l'endettement fait peser un fardeau de plus en plus lourd sur l'économie locale et accroît, par le fait même, le risque lié à la durabilité.

6. Les obligations financières d'une municipalité comprennent ses engagements à fournir des services au public ainsi que ses engagements financiers envers ses créanciers, les membres de son personnel et autres parties.

3.1.4 Dette à long terme / Actifs

Ce ratio présente la proportion pour laquelle la municipalité finance ses actifs par emprunt. Un ratio qui augmente indique que des revenus futurs seront nécessaires pour régler les opérations et les événements passés. Si le ratio diminue, des ressources financières sont disponibles pour le financement d'opérations futures.

3.2 Indicateurs de flexibilité

La flexibilité est la mesure dans laquelle une municipalité peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyennes et citoyens pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations futures. Par exemple, lorsqu'une municipalité augmente son endettement, cela réduit la flexibilité future dont elle dispose en cas de conjoncture économique défavorable. Ainsi, en augmentant la taxation, elle réduit par le fait même sa capacité de taxer dans le futur, puisqu'elle s'approche de la limite que les citoyennes et citoyens sont disposés à supporter.

3.2.1 Rémunération globale / Charges

Ce ratio illustre la proportion des charges liées à la rémunération globale par rapport aux charges totales. Puisque certaines municipalités donnent certains services en impartition, **il doit être considéré simultanément avec le ratio présenté à la section 3.2.2**. Ces deux ratios additionnés permettent une meilleure comparaison des municipalités entre elles. Lorsque ces ratios sont très élevés, une municipalité pourrait disposer de moins de flexibilité pour gérer ses autres engagements financiers.

3.2.2 Services obtenus d'organismes municipaux et quotes-parts / Charges

Ce ratio illustre la proportion des charges liées aux services obtenus d'organismes municipaux et aux quotes-parts par rapport aux charges totales. **Il doit être considéré simultanément avec le ratio présenté à la section 3.2.1.**

3.2.3 Valeur comptable nette des immobilisations corporelles / Coût des immobilisations corporelles

Ce ratio renseigne sur la durée de vie utile estimative restante des immobilisations corporelles qui permettent à la municipalité de fournir ses produits et services. Un ratio qui diminue augmente le risque lié à la flexibilité, car des coûts futurs devront être engagés pour la réparation ou le remplacement des immobilisations corporelles. **Il doit être considéré simultanément avec le ratio présenté à la section 3.2.4.**

3.2.4 Acquisition d'immobilisations corporelles / Coût des immobilisations corporelles

Ce ratio évalue la capacité d'une municipalité à maintenir, à améliorer ou à renouveler ses immobilisations corporelles. Un ratio élevé indique que la municipalité est en mesure de combler un déficit d'entretien de ses actifs ou une expansion de sa prestation de services.

Un ratio bas démontre que la municipalité utilise les actifs qu'elle détient déjà. **Il doit être considéré simultanément avec le ratio présenté à la section 3.2.3.**

3.2.5 Service de la dette / Charges nettes sans amortissement

Ce ratio présente la portion des charges nettes, sans l'amortissement, mais incluant la dette à long terme et la variation du fonds d'amortissement, qui est destinée au remboursement de la dette à long terme et aux intérêts pour l'année. Il illustre la mesure dans laquelle les décisions d'emprunter prises par le passé viennent limiter la capacité d'honorer les engagements financiers et de services dans la période considérée.

3.2.6 Service de la dette à la charge de la municipalité / Charges nettes sans amortissement

Ce ratio représente la portion des charges nettes, sans l'amortissement, mais incluant la dette à long terme et la variation du fonds d'amortissement, qui est destinée au remboursement de la dette à long terme et aux intérêts à la charge de la municipalité pour l'année. Il illustre la mesure dans laquelle les décisions d'emprunter, prises par le passé, viennent limiter la capacité d'honorer les engagements financiers et de services dans la période considérée.

3.2.7 Réserves financières et fonds réservés / Revenus de fonctionnement

Ce ratio illustre la proportion des revenus de fonctionnement attribuée à des réserves financières et à des fonds réservés. Puisque les réserves financières et les fonds réservés ne doivent être utilisés qu'aux fins prescrites, ce ratio mesure le degré de flexibilité dont dispose une municipalité pour modifier le fardeau de sa dette.

3.2.8 Financement à long terme / Financement des immobilisations et d'autres investissements

Ce nouveau ratio représente la portion du financement total des immobilisations et des autres investissements qui est financée par emprunt à long terme. Il indique la façon dont une municipalité gère ses sources de financement en matière d'acquisitions. **Il doit être considéré simultanément avec le ratio présenté aux sections 3.2.9. et 3.3.5.**

3.2.9 Financement par paiement comptant de façon autonome / Financement des immobilisations et d'autres investissements

Ce nouveau ratio constitue la portion du financement total des immobilisations et des autres investissements qui est financée par paiement comptant de façon autonome. On considère comme paiement comptant de façon autonome : les revenus d'investissement (à l'exception des revenus de transfert) ainsi que les affectations aux activités d'investissement. Ces dernières proviennent des activités de fonctionnement, de l'excédent de fonctionnement non affecté, de l'excédent de fonctionnement affecté, des réserves financières et des fonds réservés. Le présent ratio indique la façon dont une municipalité modifie son fardeau de la dette en finançant par paiement comptant. **Il doit être considéré simultanément avec les ratios présentés aux sections 3.2.8 et 3.3.5.**

3.3 Indicateurs de vulnérabilité

La vulnérabilité est la mesure dans laquelle une municipalité dépend de sources de financement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence. Une vulnérabilité relativement faible assure un meilleur contrôle sur l'état des finances.

3.3.1 Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière / Revenus de fonctionnement

Ce ratio indique la proportion dans laquelle les revenus de fonctionnement proviennent des taxes perçues auprès des contribuables de la municipalité et qui sont basées sur la valeur foncière. **Il doit être considéré simultanément avec les ratios présentés aux sections 3.3.2 à 3.3.4.**

3.3.2 Taxes de fonctionnement sur une autre base / Revenus de fonctionnement

Ce ratio indique la proportion dans laquelle les revenus de fonctionnement proviennent des taxes autres que celles basées sur la valeur foncière des immeubles. **Il doit être considéré simultanément avec les ratios présentés aux sections 3.3.1, 3.3.3 et 3.3.4.**

3.3.3 Compensations tenant lieu de taxes / Revenus de fonctionnement et transferts de fonctionnement / Revenus de fonctionnement

Ces ratios donnent une indication du degré de vulnérabilité causé par la dépendance financière à l'endroit d'un autre palier de gouvernement. S'ils s'accroissent, cela signifie que la municipalité est de plus en plus vulnérable face aux décisions financières prises ailleurs. Toutefois, cela peut lui être favorable sur le plan de la durabilité, car cela lui permet de diminuer ou de maintenir l'assiette fiscale sans réduire les services à la population.

3.3.4 Autres revenus de fonctionnement / Revenus de fonctionnement

Ce ratio indique la proportion dans laquelle les revenus de fonctionnement proviennent des autres revenus relatifs aux activités de la municipalité.

3.3.5 Financement par revenus de transfert d'investissement / Financement des immobilisations et d'autres investissements

Ce nouveau ratio présente la portion du financement total des immobilisations et des autres investissements qui est financée par des revenus de transfert d'investissement. Ces acquisitions dépendent d'une source de financement sur laquelle une municipalité n'exerce pas de contrôle. Ce ratio mesure donc le degré de vulnérabilité d'une municipalité face à cette source de financement. **Il doit être considéré simultanément avec les ratios présentés aux sections 3.2.8 et 3.2.9.**

3.4 Autres ratios

3.4.1 Ratios par unité d'évaluation

Les ratios par unité d'évaluation permettent de ramener les revenus de taxes, les charges nettes, l'endettement total net à long terme et la RFU sur la base d'une unité d'évaluation. Les ratios sont les suivants :

- Charges nettes par unité d'évaluation;
- Taxes par unité d'évaluation imposable;
- Endettement total net à long terme par unité d'évaluation;
- RFU par unité d'évaluation imposable et compensable⁷.

3.4.2 Ratios par logement et local

Les ratios par logement et local permettent de ramener les revenus de taxes, les charges nettes et l'endettement total net à long terme sur la base d'un logement et d'un local. Les ratios sont les suivants :

- Charges nettes par logement et local;
- Taxes par logement et local;
- Endettement total net à long terme par logement et local.

3.4.3 Ratios par rapport à l'évaluation uniformisée des immeubles imposables

Les ratios suivants indiquent à quelle proportion de l'évaluation uniformisée des immeubles imposables correspond chacune des catégories d'immeubles. Les valeurs utilisées sont uniformisées à l'aide du facteur comparatif afin de les ramener sur une base comparable d'une municipalité à l'autre, car elles proviennent de rôles d'évaluation différents :

- Évaluation imposable uniformisée résidentielle/évaluation uniformisée des immeubles imposables;
- Évaluation imposable uniformisée industrielle et commerciale/évaluation uniformisée des immeubles imposables;
- Évaluation imposable uniformisée agricole/évaluation uniformisée des immeubles imposables;
- Évaluation imposable uniformisée autre/évaluation uniformisée des immeubles imposables.

7. Les unités d'évaluation comprennent les immeubles résidentiels, industriels, commerciaux, agricoles et non exploités. Les unités d'évaluation compensables incluent notamment les immeubles des gouvernements fédéral et provincial et des réseaux de la santé et des services sociaux, les cégeps et les universités, les écoles primaires et les autres immeubles scolaires.

3.4.4 Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (y compris les condominiums)

Cette donnée représente la valeur moyenne uniformisée des résidences unifamiliales d'une municipalité, y compris les condominiums.

3.4.5 Évaluation moyenne uniformisée par logement

Cette donnée informe sur la valeur moyenne uniformisée de tous les logements d'une municipalité, tels que les résidences unifamiliales, les condominiums et les logements faisant partie d'immeubles à logements.

3.4.6 Taux global de taxation uniformisé

Le TGT uniformisé est le taux théorique qu'il serait nécessaire d'imposer si les revenus de taxes municipales provenaient uniquement d'une taxe générale calculée sur la valeur foncière uniformisée des immeubles imposables. Il tient compte de l'étalement⁸ de la variation de valeur des unités admissibles découlant de l'entrée en vigueur du rôle. Il permet de quantifier l'effort fiscal des contribuables et aux municipalités de se comparer.

3.4.7 Charge fiscale moyenne des logements

La charge fiscale moyenne des logements permet d'évaluer le fardeau fiscal global moyen des logements. En effet, elle met en relation la valeur moyenne par logement et le TGT. Son calcul est différent du compte de taxes calculé par les municipalités.

8. Articles 253.27 à 253.35 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1).

4. Données évolutives

4.1 Évolution des ratios

L'évolution du portrait global des municipalités du Québec est présentée dans les tableaux 1 à 5. Ces tableaux regroupent les ratios de la section « Comparaison avec différents groupes » du profil financier pour le regroupement « Tout le Québec » en fonction des caractéristiques de l'état des finances qu'ils contribuent à évaluer.

Les années auxquelles renvoient ces tableaux sont celles des documents d'où proviennent les données. Les résultats antérieurs ne sont pas toujours disponibles en raison des changements effectués au cours des années dans le profil financier.

Tableau 1 : Évolution des indicateurs de durabilité

Indicateurs de durabilité	2020	2021	2022	2023	2024
Charges nettes par 100 \$ de RFU	1,76 \$	1,77 \$	1,71 \$	1,53 \$	1,40 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé/ Revenus de fonctionnement	19,46 %	20,66 %	20,38 %	18,23 %	17,65 %
Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU	2,19 \$	2,16 \$	2,02 \$	1,78 \$	1,61 \$
Dette à long terme/Actifs	34,43 %	33,96 %	32,92 %	31,22 %	30,62 %

Tableau 2 : Évolution des indicateurs de flexibilité

Indicateurs de flexibilité	2020	2021	2022	2023	2024
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles/Coût des immobilisations corporelles	61,25 %	61,49 %	61,58 %	61,67 %	61,88 %
Acquisition d'immobilisations corporelles/ Coût des immobilisations corporelles	6,01 %	6,57 %	6,47 %	6,74 %	6,58 %
Service de la dette/Charges nettes sans amortissement	19,59 %	18,89 %	17,98 %	15,55 %	17,22 %
Service de la dette à la charge de la municipalité/Charges nettes sans amortissement	ND	ND	ND	11,65 %	12,80 %
Réserves financières et fonds réservés/Revenus de fonctionnement	ND	ND	ND	8,02 %	7,71 %
Rémunération globale/Charges	ND	ND	ND	39,31 %	39,11 %
Services obtenus d'organismes municipaux et quotes-parts/Charges	ND	ND	ND	10,01 %	10,13 %
Financements à long terme/Financement des immobilisations et d'autres investissements	ND	ND	ND	ND	40,10 %
Financement par paiement comptant de façon autonome/Financement des immobilisations et d'autres investissements	ND	ND	ND	ND	29,66 %

Tableau 3 : Évolution des indicateurs de vulnérabilité

Indicateurs de vulnérabilité	2020	2021	2022	2023	2024
Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière/ Revenus de fonctionnement	52,78 %	53,45 %	52,25 %	52,90 %	51,85 %
Taxes de fonctionnement sur une autre base/ Revenus de fonctionnement	7,94 %	7,99 %	7,70 %	7,92 %	7,63 %
Compensations tenant lieu de taxes/Revenus de fonctionnement	3,77 %	3,81 %	3,68 %	3,69 %	3,45 %
Transferts de fonctionnement/Revenus de fonctionnement	10,14 %	6,81 %	7,43 %	7,14 %	8,74 %
Autres revenus de fonctionnement/Revenus de fonctionnement	25,37 %	27,94 %	28,95 %	28,35 %	28,34 %
Financement par revenus de transfert d'investissement/Financement des immobilisations et d'autres investissements	ND	ND	ND	ND	30,24 %

Tableau 4 : Évolution des autres indicateurs provenant du rapport financier et du sommaire
du rôle d'évaluation foncière

Autres indicateurs	2020	2021	2022	2023	2024
Charges nettes par unité d'évaluation	5 832 \$	6 137 \$	6 593 \$	6 898 \$	7 385 \$
Charges nettes par logement et local	4 698 \$	4 923 \$	5 247 \$	5 505 \$	5 842 \$
Taxes par unité d'évaluation imposable	4 281 \$	4 349 \$	4 537 \$	4 747 \$	5 061 \$
Taxes par logement et local	3 281 \$	3 317 \$	3 433 \$	3 602 \$	3 808 \$
Endettement total net à long terme par unité d'évaluation	7 246 \$	7 525 \$	7 773 \$	8 018 \$	8 543 \$
Endettement total net à long terme par logement et local	5 837 \$	6 036 \$	6 187 \$	6 399 \$	6 758 \$
TGT uniformisé	1,0178 \$	0,9703 \$	0,8993 \$	0,8035 \$	0,7265 \$
Charge fiscale moyenne des logements	2 184 \$	2 203 \$	2 242 \$	2 376 \$	2 511 \$

Tableau 5 : Évolution des autres indicateurs provenant du sommaire du rôle d'évaluation foncière

Autres indicateurs	2021	2022	2023	2024	2025
Évaluation imposable uniformisée résidentielle/ Évaluation uniformisée des immeubles imposables	78,20 %	78,39 %	79,12 %	79,49 %	79,79 %
Évaluation imposable uniformisée industrielle et commerciale/ Évaluation uniformisée des immeubles imposables	15,61 %	15,36 %	14,58 %	14,23 %	13,87 %
Évaluation imposable uniformisée agricole/Évaluation uniformisée des immeubles imposables	4,00 %	4,10 %	4,12 %	4,13 %	4,20 %
Évaluation imposable uniformisée autre/Évaluation uniformisée des immeubles imposables	2,19 %	2,16 %	2,18 %	2,14 %	2,14 %
Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (y compris les condominiums)	297 881 \$	327 407 \$	397 170 \$	459 106 \$	466 432 \$
Évaluation moyenne uniformisée par logement	224 553 \$	247 167 \$	294 182 \$	343 521 \$	346 925 \$
RFU par unité d'évaluation imposable et compensable	358 508 \$	394 398 \$	467 403 \$	545 257 \$	550 885 \$
Richesse foncière uniformisée	1 234 443 550 046 \$	1 366 927 988 484 \$	1 632 646 023 443 \$	1 917 364 466 294 \$	1 945 514 734 947 \$

4.2 Évolution des médianes

Les médianes utilisées aux fins du calcul des indices sont présentées dans les tableaux suivants.

Tableau 6 : Richesse foncière uniformisée par unité d'évaluation imposable et compensable (en \$)

Classe de population	2021	2022	2023	2024	2025
0 à 1 999 habitants	139 325	151 374	173 877	211 024	227 029
2 000 à 9 999 habitants	219 902	234 709	274 933	325 833	346 760
10 000 à 24 999 habitants	299 304	317 951	417 375	516 460	503 076
25 000 à 99 999 habitants	353 133	411 559	504 374	605 901	605 492
100 000 habitants et plus	378 598	425 711	531 186	602 400	613 594

Tableau 7 : Taux global de taxation uniformisé par 100 \$ d'évaluation (en \$)

Classe de population	2020	2021	2022	2023	2024
0 à 1 999 habitants	1,0914	1,0709	1,0483	0,9880	0,904
2 000 à 9 999 habitants	1,0532	1,0306	0,9876	0,8892	0,7979
10 000 à 24 999 habitants	1,0737	1,0598	0,9828	0,8064	0,7031
25 000 à 99 999 habitants	1,0688	1,0393	0,9681	0,8161	0,6992
100 000 habitants et plus	1,1621	1,1362	1,0757	0,8707	0,8566

Tableau 8 : Charges nettes par 100 \$ de RFU (en \$)

Classe de population	2020	2021	2022	2023	2024
0 à 1 999 habitants	1,62	1,65	1,67	1,60	1,43
2 000 à 9 999 habitants	1,38	1,41	1,41	1,23	1,13
10 000 à 24 999 habitants	1,37	1,40	1,40	1,13	1,05
25 000 à 99 999 habitants	1,61	1,53	1,51	1,32	1,09
100 000 habitants et plus	2,00	2,00	1,86	1,31	1,35

Annexe : Liste des municipalités absentes au rapport financier 2024 en date du 22 janvier 2026

Municipalités n'ayant pas transmis leur rapport financier 2024 au Ministère à la date de la préparation du profil financier.

Code géographique	Municipalité	MRC	Région administrative	Population 2024
01042	Grosse-Île	Hors MRC	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	509
02010	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	Le Rocher-Percé	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 012
03015	Petite-Vallée	La Côte-de-Gaspé	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	148
04030	La Martre	La Haute-Gaspésie	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	189
05040	New Carlisle	Bonaventure	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 366
05065	Saint-Alphonse	Bonaventure	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	723
06020	Nouvelle	Avignon	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 791
06025	Escuminac	Avignon	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	628
06060	L'Ascension-de-Patapédia	Avignon	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	158
07070	Saint-Tharcisius	La Matapédia	Bas-Saint-Laurent	417
07085	Sayabec	La Matapédia	Bas-Saint-Laurent	1 771
07105	Saint-Damase	La Matapédia	Bas-Saint-Laurent	384
08065	Saint-Léandre	La Matanie	Bas-Saint-Laurent	378
09005	La Rédemption	La Mitis	Bas-Saint-Laurent	388
09015	Les Hauteurs	La Mitis	Bas-Saint-Laurent	476
09048	Métis-sur-Mer	La Mitis	Bas-Saint-Laurent	588
09085	Sainte-Flavie	La Mitis	Bas-Saint-Laurent	940
10005	Esprit-Saint	Rimouski-Neigette	Bas-Saint-Laurent	324
10010	La Trinité-des-Monts	Rimouski-Neigette	Bas-Saint-Laurent	242
10015	Saint-Narcisse-de-Rimouski	Rimouski-Neigette	Bas-Saint-Laurent	1 146
10030	Saint-Anaclet-de-Lessard	Rimouski-Neigette	Bas-Saint-Laurent	3 019
11005	Saint-Clément	Les Basques	Bas-Saint-Laurent	491
11020	Saint-Guy	Les Basques	Bas-Saint-Laurent	79
11025	Saint-Médard	Les Basques	Bas-Saint-Laurent	221
13075	Saint-Pierre-de-Lamy	Témiscouata	Bas-Saint-Laurent	141
16005	Petite-Rivière-Saint-François	Charlevoix	Capitale-Nationale	1 245
18005	Saint-Just-de-Bretenières	Montmagny	Chaudière-Appalaches	652

Code géographique	Municipalité	MRC	Région administrative	Population 2024
18020	Sainte-Lucie-de-Beauregard	Montmagny	Chaudière-Appalaches	280
18065	Berthier-sur-Mer	Montmagny	Chaudière-Appalaches	1 784
18070	Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	Montmagny	Chaudière-Appalaches	112
22015	Lac-Saint-Joseph	La Jacques-Cartier	Capitale-Nationale	278
27015	Saint-Alfred	Beauce-Centre	Chaudière-Appalaches	535
29027	Courcelles–Saint-Évariste	Beauce-Sartigan	Chaudière-Appalaches	1 337
29050	Saint-René	Beauce-Sartigan	Chaudière-Appalaches	987
32023	Sainte-Sophie-d'Halifax	L'Érable	Centre-du-Québec	603
33025	Saint-Patrice-de-Beaurivage	Lotbinière	Chaudière-Appalaches	1 092
33035	Saint-Gilles	Lotbinière	Chaudière-Appalaches	3 185
33115	Lotbinière	Lotbinière	Chaudière-Appalaches	865
35015	Saint-Adelphe	Mékinac	Mauricie	941
35027	Saint-Tite	Mékinac	Mauricie	3 770
35040	Grandes-Piles	Mékinac	Mauricie	588
35045	Saint-Roch-de-Mékinac	Mékinac	Mauricie	323
35055	Trois-Rives	Mékinac	Mauricie	460
37225	Saint-Luc-de-Vincennes	Les Chenaux	Mauricie	553
38040	Sainte-Sophie-de-Lévrard	Bécancour	Centre-du-Québec	750
39005	Saints-Martyrs-Canadiens	Arthabaska	Centre-du-Québec	293
39130	Saint-Samuel	Arthabaska	Centre-du-Québec	781
39135	Saint-Valère	Arthabaska	Centre-du-Québec	1 185
41070	Bury	Le Haut-Saint-François	Estrie	1 259
41085	Lingwick	Le Haut-Saint-François	Estrie	441
42070	Kingsbury	Le Val-Saint-François	Estrie	135
46017	Saint-Armand	Brome-Missisquoi	Estrie	1 222
50042	Saint-Léonard-d'Aston	Nicolet-Yamaska	Centre-du-Québec	2 621
51020	Yamachiche	Maskinongé	Mauricie	2 759
51025	Saint-Barnabé	Maskinongé	Mauricie	1 208
51030	Saint-Sévère	Maskinongé	Mauricie	361
51035	Saint-Léon-le-Grand	Maskinongé	Mauricie	889
51040	Sainte-Ursule	Maskinongé	Mauricie	1 343
51055	Sainte-Angèle-de-Prémont	Maskinongé	Mauricie	640
52030	Sainte-Élisabeth	D'Autray	Lanaudière	1 446
52055	Saint-Barthélemy	D'Autray	Lanaudière	2 083

Code géographique	Municipalité	MRC	Région administrative	Population 2024
53025	Sainte-Victoire-de-Sorel	Pierre-De Saurel	Montérégie	2 525
61045	Notre-Dame-de-Lourdes	Joliette	Lanaudière	3 232
62020	Sainte-Béatrix	Matawinie	Lanaudière	2 314
67035	Saint-Constant	Roussillon	Montérégie	31 311
69025	Howick	Le Haut-Saint-Laurent	Montérégie	884
69055	Huntingdon	Le Haut-Saint-Laurent	Montérégie	2 778
78127	Lac-Tremblant-Nord	Les Laurentides	Laurentides	76
79005	Notre-Dame-du-Laus	Antoine-Labelle	Laurentides	1 828
79115	Sainte-Anne-du-Lac	Antoine-Labelle	Laurentides	562
80010	Montebello	Papineau	Outaouais	965
82020	Cantley	Les Collines-de-l'Outaouais	Outaouais	12 001
82030	Pontiac	Les Collines-de-l'Outaouais	Outaouais	6 328
82035	La Pêche	Les Collines-de-l'Outaouais	Outaouais	9 100
83040	Cayamant	La Vallée-de-la-Gatineau	Outaouais	944
83045	Blue Sea	La Vallée-de-la-Gatineau	Outaouais	710
83070	Déléage	La Vallée-de-la-Gatineau	Outaouais	1 955
83088	Montcerf-Lytton	La Vallée-de-la-Gatineau	Outaouais	655
84020	Portage-du-Fort	Pontiac	Outaouais	231
84025	Bryson	Pontiac	Outaouais	652
84030	Campbell's Bay	Pontiac	Outaouais	706
84045	Thorne	Pontiac	Outaouais	542
84050	Alleyn-et-Cawood	Pontiac	Outaouais	227
84060	Fort-Coulonge	Pontiac	Outaouais	1 251
84065	Mansfield-et-Pontefract	Pontiac	Outaouais	2 317
84070	Waltham	Pontiac	Outaouais	400
84095	Sheenboro	Pontiac	Outaouais	130
84100	Rapides-des-Joachims	Pontiac	Outaouais	147
91015	Saint-François-de-Sales	Le Domaine-du-Roy	Saguenay–Lac-Saint-Jean	629
91020	Chambord	Le Domaine-du-Roy	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 800
91030	Sainte-Hedwidge	Le Domaine-du-Roy	Saguenay–Lac-Saint-Jean	920
92005	Saint-Augustin	Maria-Chapdelaine	Saguenay–Lac-Saint-Jean	330
93005	Desbiens	Lac-Saint-Jean-Est	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 008
93025	Hébertville-Station	Lac-Saint-Jean-Est	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 263
93030	Saint-Bruno	Lac-Saint-Jean-Est	Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 888

Code géographique	Municipalité	MRC	Région administrative	Population 2024
94210	L'Anse-Saint-Jean	Le Fjord-du-Saguenay	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 332
95005	Tadoussac	La Haute-Côte-Nord	Côte-Nord	804
95025	Les Escoumins	La Haute-Côte-Nord	Côte-Nord	1 800
95050	Colombier	La Haute-Côte-Nord	Côte-Nord	618
96005	Baie-Trinité	Manicouagan	Côte-Nord	426
96025	Pointe-Lebel	Manicouagan	Côte-Nord	1 831
96035	Chute-aux-Outardes	Manicouagan	Côte-Nord	1 413
96040	Ragueneau	Manicouagan	Côte-Nord	1 306
97035	Fermont	Caniapiscau	Côte-Nord	2 181
98010	Bonne-Espérance	Le Golfe-du-Saint-Laurent	Côte-Nord	679
98014	Gros-Mécatina	Le Golfe-du-Saint-Laurent	Côte-Nord	358
Total	106 municipalités			162 892

